



## EXTRAIT DE PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**SEANCE DU SAMEDI 25 MARS 2023**

**Affaire n° 05-20230325**

**Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023  
Budget principal et budgets annexes**

**NOTA /**

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée dans le hall d'accueil de la mairie et mise en ligne sur le site internet de la Commune, le :

27 mars 2023

*Ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 - Nouvelles règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités – Article L.2121-25*

**Date de convocation**

le 17 mars 2023

**Nombre de membres**

- en exercice : 49
- présents : 39
- représentés : 10

L'an deux mille vingt-trois, le samedi vingt-cinq mars à neuf heures cinquante-et-une, les membres du Conseil Municipal de la commune du Tampon, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur André Thien-Ah-Koon, Maire

**Étaient présents :**

André Thien-Ah-Koon, Jacquet Hoarau, Charles Emile Gonthier, Bernard Picardo, Gilberte Lauret-Payet, Patrice Thien-Ah-Koon, Marie Hélène Genna-Payet, Marcelin Thélis, Marie-Lise Blas, Mansour Zarif, Liliane Abmon, Dominique Gonthier, Sylvie Leichnig, Maurice Hoarau, Sylvie Jean-Baptiste, Marie-Claire Boyer, Jack Gence, Daniel Maunier, Jean-Pierre Thérincourt, Denise Boutet-Tsang-Chun-Szé, Mimose Dijoux-Rivière, Catherine Turpin, Jean-Pierre Georger, Serge Técher, Martine Corré, Véronique Fontaine, Serge Sautron, Jean-Philippe Smith, Eric Ah-Hot, Noéline Domitile, Doris Técher, Allan Amony, Gilles Fontaine, Josian Soubaya Soundrom, Jean-Yves Félix, Nathalie Bassire, Gilles Henriot, Monique Bénard, Nathalie Fontaine

**Étaient représentés :**

Laurence Mondon par Mimose Dijoux, Augustine Romano par Doris Técher, Jean Richard Lebon par Marcelin Thélis, Henri Fontaine par Daniel Maunier, Albert Gastrin par Charles Emile Gonthier, Francemay Payet-Turpin par Catherine Turpin, Evelyne Robert par Véronique Fontaine, Patricia Lossy par Sylvie Leichnig, Régine Blard par Jack Gence, Nadège Schneeberger par Nathalie Bassire

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, le Président ouvre la séance. Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Gilberte Lauret a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Affaire n° 05-20230325**

**Budget primitif de la Commune pour l'exercice 2023  
Budget principal et budgets annexes**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1611-1 et suivants, L.2311-1-1, L.2311-2 à L.2343-2 et L.2312-1 et L.2531-1,
- Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,
- Vu** le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 relatif au rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant les collectivités territoriales,
- Vu** la délibération n° 04-20230225 du Conseil municipal en date du 25 février 2023 retraçant le débat d'orientations budgétaires,
- Vu** la délibération n° 02-20230225 du Conseil municipal en date du 25 février 2023 sur la situation de la commune du Tampon en matière de développement durable,
- Vu** la délibération n° 03-20230225 du Conseil municipal en date du 25 février 2023 exposant la situation de la commune du Tampon en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- Vu** la délibération n° 04-20230325 du Conseil municipal en date du 25 mars 2023 concernant l'information relative à l'état annuel 2022 des indemnités perçues par les élus siégeant au Conseil municipal,
- Vu** le rapport n° 05-20230325 présenté au Conseil municipal du 25 mars 2023,

**Considérant** que le Budget Primitif 2023 s'inscrit dans un contexte international marqué par le conflit Ukrainien et ses conséquences en termes de développement économique, d'inflation sur les prix des matériaux, de pénurie et d'augmentation des coûts de l'énergie,

**Considérant** que malgré les fortes contraintes pesant sur les finances communales, le budget primitif 2023 sera la traduction financière volontariste du projet de la mandature et permettra à la commune de répondre au mieux aux besoins de la population. Il favorisera le développement harmonieux du territoire et sa résilience au contexte économique et social, en tenant compte des orientations et des décisions gouvernementales contenues dans la Loi de Finances 2023,

**Considérant** que le Budget Primitif 2023 a été élaboré sans intégrer les restes à réaliser et résultats du compte administratif 2022,



**Le Conseil Municipal,**  
**réuni le samedi 25 mars 2023 à l'hôtel de ville, le quorum étant atteint,**

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu et délibéré

**Décide à la majorité absolue des suffrages exprimés (6 votes contre)**

**Article 1** d'approuver le Budget Primitif de la Ville (Budgets principal et annexes) pour l'exercice 2023 résumé dans les tableaux ci-dessous :

Budget principal

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	180 768 509,00 €	180 768 509,00 €	107 081 878,00 €	81 284 253,00 €	73 686 631,00 €	99 484 256,00 €
Fonctionnement	107 712 038,00 €	107 712 038,00 €	80 940 878,00 €	106 738 503,00 €	26 771 160,00 €	973 535,00 €
<b>Total budget</b>	<b>288 480 547,00 €</b>	<b>288 480 547,00 €</b>	<b>188 022 756,00 €</b>	<b>188 022 756,00 €</b>	<b>100 457 791,00 €</b>	<b>100 457 791,00 €</b>

Budget annexe d'irrigation d'eau agricole

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	12 850,00 €	12 850,00 €	12 850,00 €	- €	- €	12 850,00 €
Fonctionnement	99 550,00 €	99 550,00 €	86 700,00 €	99 550,00 €	12 850,00 €	- €
<b>Total budget</b>	<b>112 400,00 €</b>	<b>112 400,00 €</b>	<b>99 550,00 €</b>	<b>99 550,00 €</b>	<b>12 850,00 €</b>	<b>12 850,00 €</b>

Budget annexe "Activités de loisirs"

Section	Mouvements budgétaires		Mouvements réels		Mouvements d'ordre	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	98 400,00 €	98 400,00 €	98 400,00 €	98 400,00 €	- €	- €
<b>Total budget</b>	<b>98 400,00 €</b>	<b>98 400,00 €</b>	<b>98 400,00 €</b>	<b>98 400,00 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

## LE BUDGET CONSOLIDE

	BP 2023	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Budget annexe d'irrigation d'eau agricole	12 850,00 €	99 550,00 €
Budget annexe "Activités de loisirs"	- €	98 400,00 €
<b>BUDGET PRINCIPAL</b>	<b>180 768 509,00 €</b>	<b>107 712 038,00 €</b>
<b>TOTAL BUDGET VILLE</b>	<b>180 781 359,00 €</b>	<b>107 909 988,00 €</b>
<b>TOTAL DES 2 SECTIONS CONFONDUES</b>	<b>288 691 347,00 €</b>	

**Article 2** d'autoriser le Maire ou un adjoint délégué dûment habilité, en vertu des articles L.2122-21 et L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer tous les actes et pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Pour extrait conforme,**

**Secrétaire de séance,**

**Par délégation de fonction,**

Signé électroniquement par : Gilberte LAURET  
Date de signature : 30/03/2023  
Qualité : 6ème Adjointe au maire

Signé électroniquement par : Jacques HOARAU  
Date de signature : 31/03/2023  
Qualité : Premier Adjoint au maire

